

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE VEHICULES D'OCCASION

1.1 – Marchés publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **14 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'article **2182** du Budget,

Considérant qu'il y a lieu de passer un marché public pour l'acquisition de véhicules d'occasion,

Considérant qu'il y a lieu, pour ce faire, de passer un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles **L.2124-2**, **L.2125-1 1°**, **R.2124-2 1°** et **R.2161-2** à **R.2161-5** du code de la commande publique,

Vu le choix des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres en date du **22 octobre 2024**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché d'acquisition de véhicules d'occasion avec les entreprises suivantes :

Lot	Titulaire	Montant € TTC
1 : Véhicule utilitaire type camion d'occasion Service Espaces verts	LE PARC AUTOS	42 500,00 €
2 : Fourgon utilitaire d'occasion - Service Ateliers municipaux	SEGARP	30 080,76 €
3 : Petit utilitaire d'occasion - Service Ateliers municipaux	SEGARP	17 180,76 €
4 : Petit utilitaire d'occasion - Service Propreté	SEGARP	17 180,76 €
5 : Véhicule de tourisme d'occasion - Service Evènementiel	Infructueux (aucune candidature ni offre reçue)	
6 : Véhicule de tourisme d'occasion - Service Evènementiel	Infructueux (aucune candidature ni offre reçue)	

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article **2182** du Budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 148

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE VEHICULES D'OCCASION

1.1 – Marchés publics

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 05 NOV. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 05 NOV. 2024